

1) La raison sociale ou la dénomination sociale ou l'appellation :

4) La forme de la personne morale :

5) Le cas échéant, le montant du capital social avec indication du montant des apports en numéraire et l'évaluation des apports en nature :

6) L'adresse du siège social, et le cas échéant, celle du principal établissement et de chacun des autres établissements :

7) La durée de la société ou de la personne morale telle que fixée par les statuts ou le texte fondateur :

Le demandeur.